



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance ordinaire du 6 mars 2017, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- d'Orléans, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron , maire.

| | | |
|----------------|----------------------|-------------|
| Sont présents: | Claude Rousseau | Conseiller |
| | Mme Caroline Turgeon | Conseillère |
| | M. François Pichette | Conseiller |
| | Mme Nathalie Vézina | Conseillère |
| | M. Alain Dion | Conseiller |
| | Mme Huguette-Giroux | Conseillère |

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire- trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès- verbal du 6 février 2017
4. Gestion financière et administrative
 - a) Rapports sommaires prévus au règlement de délégation sur la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil
 - b) Paiement Assurance MMQ
 - c) Démission du directeur général-adjoint et secrétaire-trésorier-adjoint
 - d) Refinancement du règlement 309-2005 et 373-2010
 - e) Questionnaire à compléter par le conseil pour la firme de vérification Mallette
 - f) Acceptation du plan d'aménagement du bureau municipal et financement
5. Sécurité civile et incendie
 - a) Lettre de remerciement à un pompier (Stéphane Proulx)
 - b) Paiement selon l'entente avec la Croix Rouge 251.85\$
- 6 Réseau routier
7. Hygiène du milieu
 - a) Remboursement de 6397 95 6530 00 (402\$) pour annulation d'ordure 2014-2015-2016 suite à l'annulation de permis
 - b) Résolution pour nommer deux signataires des servitudes Est chez le notaire
 - c) PGMR trouver un site d'entrepôt pour réfrigérant
 - d) Validation du tracé du secteur Est pour eaux usée
 - e) Embauche d'une professionnelle en ingénierie pour le secteur assainissement des eaux usées et aménagement du bureau municipal



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

8. Aménagement, urbanisme et développement
 - a) Adoption du règlement #438-2017 sur la taxe foncière pour la répartition des travaux d'aménagement de fossé sur le lot 77-P
9. Loisirs et culture
10. Lecture de la correspondance
 - a) Règlement de la Ville de Québec 2436 et 2481
 - b) Règlement de la Ville de Québec 2469 et 2488
 - c) Entrée en vigueur du règlement 2016-80 CMQ
 - d) Entrée en vigueur du règlement 2016-81 CMQ
 - e) Règlement de la MRC 2016-02
 - f) Demande et démarche de la Mun. St-Louis-de-Gonzague
 - g) Ristourne MMQ (4454\$)
11. Rapport verbal du maire sur les activités de la MRC
12. Rapport verbal des comités de travail par les élus
13. Affaires nouvelles
 - a) Demande de commandite pour Corporation des bénévoles Alp. Bon.
 - b) Demande de la Fondation Lamy pour carte de membre
 - c) Demande Société Canadienne du cancer
 - d) Participation au deuxième déjeuner du Club Optimiste (10 cartes)
 - e) Demande du Club de motoneige Les Sorciers
 - f) Demande du Chœur de l'île d'Orléans
 - g) Fonds des Petites Collectivités-bibliothèque

Période de questions du public

Ajournement au 7mars à 16h30

14. Levée de l'assemblée

1984-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

1985-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

ADOPTÉE.

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- a) **Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil au 28 février 2017**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1986-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses du conseil, le dépôt des dépenses incompressibles et par délégation comprises entre le 1^{er} et le 28 février 2017 totalisant 252 851.80\$

ADOPTÉE

b) Paiement de l'assurance MMQ.

Le renouvellement de l'assurance et le paiement de l'assurance responsabilité et de l'assurance sur les biens a été effectué.

c) Démission du directeur général -adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Le conseil reçoit la lettre de démission du directeur-général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint en date du 3 mars 2017.

d) Refinancement ajournée au 7 mars

e) Questionnaire à compléter par le conseil pour la firme de vérification Mallette

Le directeur général reçoit le questionnaire à compléter pour la firme de vérification de l'exercice 2016 signé par le maire.

f) Acceptation du plan d'aménagement du bureau municipal et financement

1987-2017

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'aménagement du bureau municipal en date du 23-02-2017 préparé par la firme d'architecte Gilles Laflamme inc. comportant un estimé budgétaire de 248 953.52\$ lequel sera financé par une partie de la Tecq 2014-2019 et un emprunt de 65 000\$ sur 20 ans. Une demande sera faite également dans le programme PIQM.

ADOPTÉE.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Lettre de remerciement à un pompier

1988-2017

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire dans le clin d'œil une mention de félicitations pour la participation à un feu d'urgence sur le territoire de Longue Rive à titre de pompier volontaire.

ADOPTÉE.

b) Paiement selon l'entente de la Croix Rouge

1989--2017

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la contribution à la Croix Rouge au montant de 251.85\$.

ADOPTÉE.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

6. RÉSEAU ROUTIER

7. HYGIÈNE DU MILIEU

a) Remboursement du matricule 6397 95 6530 00

Considérant que le propriétaire du matricule 6397 95 6530 00 n'a pas obtenu de permis pour son gîte ;

Considérant le propriétaire à payer ses ordures commerciales depuis trois ans 2014-2015-2016 en fonction d' un permis qui n'a pas été émis ;

1990-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Huguette Giroux et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 402\$ pour les trois années 2014-2015-2016. Au propriétaire concerné. **ADOPTÉE.**

b) Résolution pour nommer deux signataires pour les servitudes de la Zone Est des eaux usées chez le notaire Gariépy.

1991-2017

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire M. Sylvain Bergeron et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Gérard Cossette à signer les servitudes de la zone Est chez le notaire Alain Gariépy.

ADOPTÉE.

c) PGMR Demande de site d'entrepôt pour les réfrigérants

1992-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC que nous n'avons pas d'endroit approprié pour un site de d'entreposage de réfrigérant. **ADOPTÉE.**

d) Validation du tracé pour le secteur -Est des eaux usées

1993-2017

Sur proposition conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le tracé préliminaire de l'assainissement des eaux usées tel que présenté par Nicolas St-Gelais pour préparation des plans et devis partiel par la firme d'ingénieur TetraTech Inc.

ADOPTÉE.

e) Embauche d'une professionnelle en ingénierie pour assainissement

1994-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Mme France Thibault pour une banque de 50 heures à raison de 135\$ de l'heure.

ADOPTÉE.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- a) Adoption du règlement 427-2016 modifiant le règlement # 38 autorisant les rues de la municipalité.
reporté



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

b) Adoption du règlement #438-2017 sur la taxe foncière pour la répartition des travaux d'aménagement et de frais relatifs de fossé sur le lot 77-P

1995-2017

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #438-2017 sur la taxe foncière pour la répartition des travaux d'aménagement de fossé sur le lot 77-P

ADOPTÉE.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. Lecture de la correspondance

Le maire fait la lecture de la correspondance.

- a) Règlement de la Ville de Québec 2436 et 2481
- b) Règlement de la Ville de Québec 2469 et 2488
- c) Entrée en vigueur du règlement 2016-80 CMQ
- d) Entrée en vigueur du règlement 2016-81 CMQ
- e) Règlement de la MRC 2016-02
- f) Demande et démarche de la Mun. St-Louis-de-Gonzague
- g) Ristourne MMQ (4454\$)

11. Rapport du maire

a) Sur les activités mensuelles de la MRC.

Point d'information sur les décisions et orientations de la MRC.

12. Rapport verbal des comités de travail des élus

Les conseillers présentent un compte rendu de leurs activités, des diverses rencontres avec les citoyens et recommandations pour la municipalité.

13. Affaires nouvelles

a) Demande de commandite pour la Corporation des bénévoles Alphonse Bonenfant

1996-2017

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par la conseillère Mme Caroline Turgeon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 200\$ à la Corporation des bénévoles de la Villa Bonenfant.

ADOPTÉE.

b) Demande de la Fondation Lamy pour carte de membre

1997-2017

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 15\$ pour la carte de membre.

ADOPTÉE.

c) Demande de la Société Canadienne du cancer

1998-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter le mois de mars le mois de la Jonquille.

ADOPTÉE.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

1999-2017

d) Participation au deuxième déjeuner du Club Optimiste

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil achète 10 cartes à 10\$ pour le 19 mars à 9h30 du Club Optimiste pour venir en aide aux jeunes.

ADOPTÉE.

2002-2017

e) Demande du Club de Motoneige Les Sorciers

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le conteneur au terrain de l'Hydro-Québec pour le Club de ski-doo Les Sorciers.

ADOPTÉE.

2003-2017

f) Demande du chœur de l'île d'Orléans

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil participe pour un montant de 50\$ au Chœur de l'île d'Orléans.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

La période de question commence à 21h00 et se termine à 21h05

Ajournement de la session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance ordinaire du 7 mars 2017, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- d'Orléans, à 16h30, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron , maire.

Mme Caroline Turgeon
M. François Pichette
M. Alain Dion

Conseillère
Conseiller
Conseiller

La séance est ouverte à 16h30 avec le quorum de quatre personnes.

4 d) Refinancement du règlement 309-2005 et 373-2010

Résolution d'adjudication, de concordance et de courte échéance pour renouvellement d'emprunt des règlements #309-2005 (63 400\$) et 373-2010 (71 600\$). L'emprunt total est de 135 000\$. Les frais d'escompte, s'il y a lieu seront pris dans le budget d'opération.

2000-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 135,000\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 309-2005 et 373-2010. Ce billet est émis au prix de 98,00300 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

| | | |
|---------|------|--------------|
| 11900\$ | 1.60 | 14 mars 2018 |
| 12200\$ | 1.70 | 14 mars 2019 |
| 12600\$ | 1.90 | 14 mars 2020 |
| 12900\$ | 2.15 | 14 mars 2021 |
| 85400\$ | 2.35 | 14 mars 2022 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré- autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE.

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billet un montant total de 135 000\$:

| Règlements d'emprunts | Pour un montant de \$ |
|-----------------------|-----------------------|
| 309-2005 | 63 400\$ |
| 373-2010 | 71 600\$ |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2001-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 135 000\$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 309-2005 et 373-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi- annuellement;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|----------------------------|
| 2018 | 11 900\$ |
| 2019 | 12 200\$ |
| 2020 | 12 600\$ |
| 2021 | 12 900\$ |
| 2022 | 13 400\$ (à payer en 2022) |
| 2022 | 72 000\$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5 ans)** (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 309-2005 et 373-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

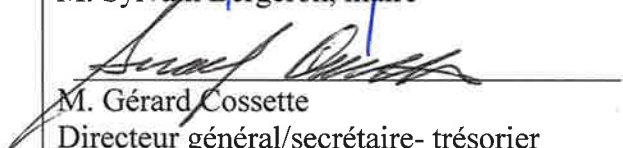
En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance à 17h.

ADOPTÉE.

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire- trésorier

2004-2017